



Livret

de l'adhérent

ACTIVITÉS MJC

www.mjc-vaugneray.org

Présentation de la maison

La Maison des Jeunes et de la Culture de Vaugneray est une **association loi 1901** à but non lucratif, **d'éducation populaire** ouverte à toutes et tous. Elle est gérée par des membres bénévoles élus lors de l'Assemblée Générale et réunis au sein d'un Conseil d'Administration et par des salariés permanents.

VALEURS PORTÉES PAR LA MJC :

Être
un lieu
d'accueil et
de **soutien**.

S'engager en
faveur de la **ci-
toyenneté** et la
participation à
la vie locale.

Développer
le **lien** social
et la **mixité**
sociale.

Veiller à
la **solidarité**,
être attentif
aux besoins
de chacun.

Inciter au **par-
tage** et à l'échange
de compétences
et de savoirs.

Respecter le principe de **laïci-
té**, sans promouvoir de convic-
tions religieuses et politiques.
La MJC reste un espace où
l'on peut échanger et discuter
de ces questions.

Défendre des
idées de **tolérance**,
de **respect** d'autrui et
accepter l'autre dans
toutes ses diversités.

Privilégier la
convivialité dans
un cadre agréable,
d'écoute et
de partage.



Adhésion

L'adhésion à la MJC, individuelle ou familiale, permet avant tout de **soutenir et de faire vivre son projet associatif**, fondé sur l'échange, la participation et la citoyenneté. Ouverte à toute personne partageant ces valeurs, qu'elle participe ou non à la vie de la maison, elle est obligatoire pour toute inscription à une activité et valable du 1^{er} septembre au 31 août.

Son montant est révisé chaque année par l'**Assemblée Générale***, moment fort de la vie démocratique. La présence de chaque adhérent est souhaitée et nécessaire au bon fonctionnement de la maison.

* Date disponible sur notre site internet.

Coordonnées et horaires

- 📍 MJC de Vaugneray
Place du 8 Mai 1945
69670 VAUGNERAY
- ☎ 04 78 45 90 54
- ✉ bienvenue@mjc-vaugneray.org

Les horaires d'ouverture de l'accueil (hors vacances scolaires) :

- Mardi 9h à 12h et 16h30 à 19h
- Mercredi et samedi 10h à 12h
- Jeudi et vendredi 16h30 à 19h

SOMMAIRE

- Modalités d'inscription **p. 4**
- Annulations du fait de la MJC ou de l'adhérent.e **p. 5**
- Utilisation des salles d'activités et règles de sécurité **p. 6**
- Missions des animateurs.trices d'activité **p. 6**
- Autorisations **p. 6**
- Informations et communication **p. 7**



I. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à chaque activité se fait pour **l'année complète**. Les adhérent·e·s souhaitant découvrir une nouvelle discipline peuvent bénéficier d'un **cours d'essai** (selon les modalités prévues). Seul·e·s les adhérent·e·s peuvent s'inscrire et participer aux activités hebdomadaires. Pour certaines pratiques, une licence ou un certificat médical peut être demandé.

→ Toutes les **modalités d'inscription** sur notre site : www.mjc-vaugneray.org

● CALENDRIER DES SÉANCES

Les activités hebdomadaires suivent le **calendrier scolaire** et s'interrompent pendant les vacances, jours fériés et le pont de l'Ascension (calendrier disponible à l'accueil), sauf exception validée par l'équipe, la direction et le CA.

Des **séances de rattrapage** peuvent être organisées en cas d'absence de l'intervenant·e, selon la disponibilité des locaux et du calendrier.

● COTISATION

La **cotisation** correspond à la **participation financière** à l'activité et est **due dès le mois de septembre**.

Chaque adhérent·e règle le montant selon la tarification de la saison, avec éventuelles réductions validées par le CA (exemple : -20 € sur chaque activité à partir de la deuxième inscription pour une même famille). Les cotisations sont **spécifiques à chaque activité** et couvrent la saison scolaire de septembre à juin, engageant l'adhérent·e à participer régulièrement.

Aucune inscription n'est validée sans règlement complet (adhésion + cotisation + licence pour l'escalade). Pour une inscription en cours d'année, l'adhésion est due et les cotisations peuvent être proratisées.



2. ANNULATIONS

Quel que soit le motif, l'**adhésion** et les **licences**, payées à l'inscription, restent acquises pour la MJC.

Les absences ponctuelles d'un·e intervenant·e ne donnent pas droit à remboursement.

• ANNULATION DU FAIT DE LA MJC

En cas de force majeure, un avoir ou un remboursement pourra être proposé à titre exceptionnel (et non obligatoire). Un **cas de force majeure** pour les associations, dont la MJC, doit être :

- extérieur et indépendante de sa volonté,
- irrésistible (on ne peut y parer),
- imprévisible.

→ La MJC n'est alors pas responsable, ne rembourse pas les activités et est libérée de ses engagements.

• ANNULATION DU FAIT DE L'ADHÉRENT·E

L'inscription représente un engagement associatif, mais des remboursements sont possibles dans les **cas justifiés suivants** :

- Déménagement avant le 31 décembre,
- Maladie ou accident grave empêchant la pratique, sur certificat médical.

Les remboursements sont soumis à 10 % de frais de gestion et aux séances déjà réalisées. Le remboursement s'effectue sous deux mois par virement après réception du dossier complet (demande écrite + RIB).

3. UTILISATION DES SALLES D'ACTIVITÉS ET RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'ensemble du public est soumis au **respect** de l'équipe professionnelle ou bénévole, et des règles de courtoisie qui régissent les échanges écrits ou oraux.

Les activités de la MJC sont dispensées dans différentes salles communales de Vaugneray. Ces espaces sont utilisés par d'autres associations locales. L'entretien et le nettoyage sont assurés par les services techniques communaux. **Les salles sont laissées propres et rangées** à la fin de chaque activité.

Nous sommes vigilants à ce que les activités se déroulent dans les **meilleures conditions possibles** pour les animateurs et les adhérent.e.s.

→ Les salles d'escalade ne peuvent pas être occupées en dehors des créneaux prévus au programme.

4. MISSIONS DES ANIMATEURS.TRICES D'ACTIVITÉ

Les activités sont animées et encadrées par des ATA - **Animateurs.trices Techniques d'Activité diplômé.e.s**. Leurs missions sont :



Développer l'autonomie des adhérent.e.s afin de développer des coopérations.



Permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture.



Développer l'autonomie des adhérent.e.s afin de développer des coopérations.



Développer la confiance, l'image et l'estime de soi, pour s'épanouir.



Transmettre et partager leur expertise dans leur domaine de compétences.



Encourager l'engagement pour expérimenter, pour construire des projets.

5. AUTORISATIONS

Pour faciliter la gestion de nos activités, votre réponse à notre demande de **droit à l'image, transport et premier secours** est déterminante.

6. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Notre **newsletter** est adressée régulièrement à nos adhérent.e.s qui le souhaitent afin de les **informer** des événements organisés par la MJC. Pour en bénéficier, inscrivez-vous sur notre site internet.

Vous recevrez des emails pour **rester informé.e** des événements organisés par la MJC. Ces messages sont essentiels au bon fonctionnement de la MJC et au **suivi de ses activités**, notamment pour vous prévenir en cas d'absence ou d'annulation de cours, par email ou par téléphone.

Conformément au **RGPD**, chaque personne concernée dispose des droits suivants :

- Droit d'accès à ses données,
- Droit de rectification en cas d'erreur ou de modification,
- Droit à l'effacement,
- Droit d'opposition ou de limitation du traitement dans certain cas.

• ADHÉRENT.E RELAIS

Vous souhaitez jouer **un rôle à la MJC** ?

- Partager les informations de la MJC à votre groupe d'activité,
- être un lien entre les adhérent.e.s et l'équipe de la MJC,
- faciliter la communication...

Si vous êtes intéressé.e.s, prenez contact avec l'équipe de la MJC.





www.mjc-vaugneray.org

Pratiquer une activité à la MJC,
c'est bien plus que la pratique
elle même !

Nous restons disponibles
pour échanger et répondre
à vos interrogations.

www.mjc-vaugneray.org